



COMMUNIQUE FINAL DE LA QUATORZIEME REUNION DE LA COMMISSION TRIPARTITE MALI-BURKINA - HCR CHARGEE DU RAPATRIEMENT VOLONTAIRE DES REFUGIES MALIENS VIVANT AU BURKINA FASO ET CEUX DU BURKINA FASO VIVANT EN REPUBLIQUE DU MALI

1. Sur invitation du Gouvernement de la République du Mali, conformément aux dispositions de l'Accord Tripartite, révisé, sur le rapatriement volontaire des réfugiés maliens vivant au Burkina Faso et les réfugiés burkinabè vivant en République du Mali, la quatorzième réunion de la Commission Tripartite s'est tenue à Bamako, les 13 et 14 avril 2026.
2. La délégation du Gouvernement du Burkina Faso était conduite par Monsieur Yirigouin Hermann TOE, Ambassadeur, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.
3. La délégation du Gouvernement de la République du Mali était conduite par Docteur Abdoulaye GUINDO, Secrétaire général du Ministère de la Santé et du Développement social.
4. La délégation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) était conduite par Monsieur Pierre CAMARA Représentant du HCR en République du Mali.
5. La réunion a été présidée par Docteur Abdoulaye GUINDO, Secrétaire général du Ministère de la Santé et du Développement social en République du Mali.
6. Le Représentant du HCR, dans son allocution a félicité les populations et les autorités maliennes et burkinabè pour l'accueil des réfugiés présents sur leur territoire en dépit des contraintes diverses et complexes. Il a mentionné le contexte actuel marqué par l'augmentation du nombre de réfugiés dans les deux pays et la réduction des financements de l'aide humanitaire. Il a mis en évidence la nécessité de renforcer la recherche des solutions durables en faveur des réfugiés. A ce propos, il a invité les différentes parties de la Commission Tripartite à la tenue régulière des rencontres périodiques au niveau technique afin de rendre l'Accord révisé plus opérationnel. Il a enfin réaffirmé l'engagement du HCR à continuer de soutenir les Etats du Mali et du Burkina Faso en ce qui concerne la facilitation du rapatriement volontaire des réfugiés maliens vivant au Burkina Faso et des réfugiés burkinabè vivant en République du Mali dans les conditions de sécurité et de dignité.

Go

AB

G

7. A son tour, le Chef de la délégation du Burkina Faso, a remercié les autorités maliennes pour leur accueil fraternel et hospitalité légendaire. Il a souligné que la Confédération des Etats du Sahel constitue une initiative stratégique structurante ayant permis des avancées notables, notamment en matière de coordination des actions sécuritaires, de reconquête progressive de certaines zones et de réaffirmation de la souveraineté étatique. Dans ce contexte, il a noté qu'il est impératif de diversifier les partenariats et promouvoir des approches innovantes impliquant un recours accru aux mécanismes régionaux, le renforcement de la coopération Sud-Sud, ainsi que l'ouverture à de nouveaux partenaires bilatéraux et institutionnels, dans le respect de la souveraineté des Etats. Il a enfin salué l'apport constant du HCR à la gestion des réfugiés et à leur rapatriement digne et respectueux de leurs droits.
8. Le Chef de la Délégation malienne, après avoir mis l'accent sur l'exemplarité de la coopération entre la République du Mali, le Burkina Faso et le HCR dans la gestion du retour volontaire des réfugiés burkinabè et maliens, a exprimé ses sincères remerciements au Gouvernement du Burkina Faso, au HCR et à tous les autres partenaires. Il a rappelé la crise multidimensionnelle que le Mali a connue en 2012 avec comme corollaire l'exil de 336 344 réfugiés maliens dont 40 954 au Burkina Faso. Conformément aux conventions internationales et la Loi n° 98- 040 du 20 juillet 1998 portant Statut des réfugiés en République du Mali, le Gouvernement de la République du Mali et ses partenaires ont validé une stratégie nationale de solutions durables pour les personnes déplacées, retournées et rapatriées afin d'apporter des réponses appropriées à leurs souffrances. Il s'est félicité de l'engagement de tous les acteurs présents, avant de déclarer officiellement ouverte la quatorzième réunion de la Commission Tripartite sur le rapatriement volontaire des réfugiés maliens vivant au Burkina Faso, et le rapatriement volontaire des réfugiés Burkinabè vivant en République du Mali.
9. Les chefs des délégations Burkinabè et malienne ont, chacun dans son allocution, loué les liens d'amitié et de fraternité séculaires qui lient les deux peuples.
10. L'ordre du jour de la réunion a porté sur :
- la situation des réfugiés maliens résidants au Burkina Faso, sécurité, protection, assistance, projets et recherche de solutions durables ;
 - la situation générale des réfugiés et demandeurs d'asile burkinabè résidants en république du Mali ;
 - la situation sécuritaire administrative humanitaire et les efforts de réconciliation en République du Mali ;
 - la situation des rapatriés maliens : assistance et réintégration locale ;
 - le point sur la mise en œuvre du plan de Travail de la Commission Tripartite ;
 - le Règlement intérieur de la Commission tripartite.

11. A l'issue des travaux, la Commission Tripartite a évalué l'état d'avancement des activités prévues dans le plan de travail adopté lors de sa 13eme Réunion et a planifié les activités ci-après pour le prochain semestre :

- organiser des rencontres du GTT par trimestre et partager un rapport trimestriel sur la situation sécuritaire, administrative et humanitaire en République du Mali et au Burkina Faso ;
- organiser sur une base annuelle la conduite des sondages sur les intentions de retour des réfugiés maliens et burkinabè ;
- poursuivre la facilitation du rapatriement volontaire dans la sécurité et la dignité des réfugiés qui le souhaitent dans l'attente des conditions permettant la mise en place du rapatriement organisé ;
- sensibiliser les réfugiés burkinabè et maliens sur les dangers des mines en République du Mali et au Burkina Faso ;
- organiser quatre sessions de sensibilisation des agents des postes frontaliers sur les questions liées à la protection Internationale et particulièrement au rapatriement ;
- améliorer l'accès aux services sociaux de base dans les zones d'accueil et de retour ;
- soutenir les projets de réinsertion socioéconomique au profit des réfugiés et rapatriés ;
- faciliter l'accès aux documents administratifs /d'état civil pour les réfugiés et les rapatriés burkinabè et maliens (notamment la carte nationale d'identité, la carte NINA, la carte d'identité de réfugié, les actes de naissance) ;
- renforcer les capacités des collectivités locales, des autorités administratives et judiciaires dans la prise en charge des réfugiés et rapatriés, au Burkina Faso et en République du Mali ;
- organiser des réunions transfrontalières pour l'évaluation du processus de rapatriement volontaire ;
- faciliter l'accès au territoire, l'identification et l'enregistrement de tous les demandeurs d'asile, conformément à la réglementation en vigueur au Burkina Faso et en République du Mali ;
- organiser des « go and see » « come and tell » visites pour l'évaluation des conditions de retour en République du Mali et au Burkina Faso.

12. Les membres de la Commission Tripartite ont procédé à la révision du Règlement intérieur de ladite commission pour le rendre conforme aux dispositions de l'Accord révisé.

13. Les trois Parties se sont félicitées du climat de bonne coopération qui a dominé les travaux et ont recommandé de poursuivre les efforts permettant le rapatriement volontaire dans la dignité et dans la sécurité des réfugiés vivant en République du Mali et au Burkina Faso.

14. La prochaine réunion de la Commission Tripartite est prévue au Burkina Faso les 13 et 14 octobre 2026, conformément aux dispositions de l'Accord tripartite, révisé. Elle sera précédée de la quinzième réunion du Groupe de Travail Technique.

Go

AB

14. La prochaine réunion de la Commission Tripartite est prévue au Burkina Faso les 13 et 14 octobre 2026, conformément aux dispositions de l'Accord tripartite, révisé. Elle sera précédée de la quinzième réunion du Groupe de Travail Technique.

Fait à Bamako, le 14 avril 2026

Pour le Burkina Faso



Monsieur Yirigouin Hermann TOE
Ambassadeur Secrétaire général du Ministère
des Affaires étrangères

Pour la République du Mali



Dr. Abdoulaye GUINDO
Secrétaire général du Ministère de la Santé et du
Développement social

Pour le Haut Commissariat des Nations Unies
pour les Réfugiés



Monsieur Pierre CAMARA
Représentant du HCR en République du Mali